

## PHILANTHROPIE : DE L'ATTRACTIVITÉ DES FONDS ABRITÉS



XAVIER ISAAC  
CEO, Accuro, et Trésorier, Swiss  
Philanthropy Foundation



ETIENNE EICHENBERGER  
Président, Swiss Philanthropy  
Foundation

EN SUISSE, 67 % DES HABITANTS SONT DES DONATEURS ET UN MÉNAGE SOUTIEN EN MOYENNE 4 ASSOCIATIONS PAR AN. LA PHILANTHROPIE NE DIFFÈRE DE LA GÉNÉROSITÉ SANS DOUTE QUE PAR L'AMPLEUR DE SES MOYENS ET DE SON ORGANISATION. LA PLUS ANCIENNE FONDATION A PRESQUE 700 ANS, ET LA DIZAINÉ D'ARTICLES DU CODE CIVIL N'A CONNU QUE DES SUCCINCTS LIFTINGS, PRINCIPALEMENT DURANT CETTE DERNIÈRE DÉCENNIE. EN MÊME TEMPS, CE DOMAINE DE NOTRE TISSU ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EST DYNAMIQUE. PLUS D'UNE FONDATION SUR DEUX A ÉTÉ CRÉÉE CES 20 DERNIÈRES ANNÉES ET CHAQUE JOUR EN SUISSE S'OUVRE UNE NOUVELLE FONDATION. DE PRIME ABORD, LA SUISSE DONNE UNE IMAGE D'UNE INCROYABLE STABILITÉ ET PRÉVISIBILITÉ EN LA MATIÈRE. ET POURTANT TOUT N'EST PAS IMMuable.

En scrutant de plus près les statistiques, on constate que tous les deux jours, il se ferme une fondation en Suisse. Si le geste est noble, la mise en place et l'administration journalière d'une fondation est un projet en soi qui requiert des ressources, du temps et de l'énergie. Nous pensons que l'émergence des fonds philanthropiques dans des fondations abritantes, calqués sur le modèle des fonds à compartiments multiples dans le domaine des fonds d'investissement, est

une option relativement nouvelle et peu connue en Suisse. Cette solution permet au donateur, et éventuellement aux membres de sa famille qui souhaitent s'impliquer, de se concentrer sur le cœur de leur engagement : le projet philanthropique. Elle permet une délégation efficace et relativement peu coûteuse à des professionnels expérimentés des questions de gouvernance, d'administration, de reporting, de gestion et de surveillance prudentielle des fonds abrités. Cela a pour conséquence de rendre le véhicule de la fondation plus simple et plus efficace pour les donateurs.

Illustrons notre propos par un prisme différent en regardant la mobilité des Suisses. Ces dernières années, nous nous sommes habitués à croiser des voitures « Mobility » dans les gares, les parkings et surtout sur les routes de Suisse. Le co-voiturage est devenu une façon facile de se déplacer d'un endroit à l'autre. En quoi le succès de « Mobility », qui a fêté ses 20 ans cette année avec plus de 131 000 clients et 2,8 millions de réservations l'an passé, peut nous éclairer sur les évolutions constatées dans le secteur de la philanthropie ?

Tout d'abord que l'usage prime sur la propriété. Les clients disposent d'un accès libre-service à 2 950 véhicules dans 1 500 endroits dans toute la Suisse. Il ne faut plus avoir sa voiture mais accès à une voiture car le fait de se déplacer de façon souple et à sa convenance est plus important que d'être propriétaire. Ensuite que le co-voiturage est plus économique mais aussi plus écologique. Quand on navigue sur le site Mobility, le co-voiturage combiné avec les transports publics, coûte en moyenne CHF 4000 par an de moins que d'avoir sa propre voiture. Ou encore, le conducteur

produira en moyenne 298 kg de moins de CO2 que lorsqu'il est propriétaire de son véhicule. Enfin, le modèle est d'une grande simplicité et pratique.

C'est dans cet esprit que le concept de fonds philanthropiques abrités a commencé à émerger ces dix dernières années en Suisse comme vous pourrez le découvrir sur le portail fondations-abritantes.ch. L'idée est plutôt simple mais encore mal connue, puisqu'en Suisse romande, on estime à une soixantaine les fonds abrités dans trois fondations abritantes (pour plus de 4 000 fondations indépendantes).

Aujourd'hui, plutôt que de constituer sa fondation indépendante, le donateur peut créer son fonds philanthropique au sein d'une fondation abritante. Le donateur peut dédier son temps à choisir ses causes, suivre ses projets et éventuellement voyager sur le terrain. Quand bien même la fondation devient propriétaire juridique des fonds donnés, le donateur et sa famille peuvent participer à un comité de pilotage et s'entourer de proches ou de professionnels.

**PLUTÔT QUE DE CONSTITUER SA FONDATION INDÉPENDANTE, LE DONATEUR PEUT CRÉER SON FONDS PHILANTHROPIQUE AU SEIN D'UNE FONDATION ABRITANTE**

Comme son nom l'indique, ce comité a pour rôle de piloter la stratégie philanthropique du fonds abrité, tant en matière d'identification des causes et projets à soutenir, qu'en matière de gestion des fonds auprès des établissements bancaires.

L'administration des dons, le rapport aux autorités ou encore la comptabilité des fonds sont pris en charge par la fondation abritante. Enfin, même si le projet de philanthropie est souvent mûrement réfléchi, on peut désirer vouloir le mettre en place rapidement. La création d'un fonds philanthropique prend au maximum quelques semaines. Le donateur a le bénéfice de l'usage sans la charge administrative de la propriété en mutualisant les frais liés à sa philanthropie. Il bénéficie également d'une équipe de spécialistes à sa disposition pour l'accompagner dans sa démarche.

Une autre évolution intéressante au sein des fonds abrités est celle de la professionnalisation de la gestion financière des patrimoines donnés, ainsi que la demande grandissante des donateurs d'investir le capital contribué en cohérence

avec les objectifs du fonds abrité (« Impact » or « Mission Related Investment »). Typiquement, le conseil de fondation peut désigner en son sein certains membres émanant du monde de la finance, dont la tâche sera de constituer une Commission Financière. Cette dernière peut également s'adjoindre des professionnels externes qui apportent leur expertise en matière de surveillance prudentielle des portefeuilles titres en gestion dans chaque fonds abrité. Ils peuvent à leur tour identifier en direct des investissements « verts » ou « ESG » en référence à des critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance, ou recourir à des sociétés de conseils spécialisés en la matière. Cela permet le choix d'une politique d'investissement cohérente avec les principes du développement durable.

Si chaque donateur a son histoire lorsqu'il s'agit d'organiser sa générosité, le cheminement passe souvent par un parcours personnel qui donne ces visages pluriels à la philanthropie : « à quel thème je dédie une partie de mon patrimoine hérité », « comment j'oriente des ressources financières dans des domaines qui m'intéressent tout en apportant mon réseau et mes idées », « quelle empreinte je souhaite laisser après mon passage ». La philanthropie est par essence une démarche intime et personnelle mais face à cette diversité de motivations et d'intérêts, nous sommes convaincus que le fonds abrité devient une option séduisante entre la donation en direct à des projets et la fondation indépendante. ■

**INVESTISSEZ DANS LE NOUVEAU MARKET.**  
LE MÉDIA SUISSE DES HIGH NET WORTH INDIVIDUALS

**ABONNEZ-VOUS SUR MARKET.CH**  
1 an/ 8 éditions pour 109 chf  
2 ans/ 16 éditions pour 188 chf

